

seront réduites à 210 hommes, les Officiers compris. Mais, comme le renouvellement de l'alliance entre cette Couronne & les Cantons Suisses est sur le point d'avoir lieu, il est autant que réglé qu'en conséquence de ce renouvellement les Compagnies de tous les Régimens Suisses au service du Roi seront fixées à 200 hommes, pour demeurer sur ce pied en tems de guerre, ou pendant la paix.

II. Les troupes du Roi sont présentement, pour la plupart, exercées dans le maniement des armes à la manière des Prussiens. Celles pour la formation d'un Camp en *Alsace*, continuent à se rendre dans cette Province, pour le sujet dont on a dit quelque chose le mois passé. Il y a aussi toute apparence d'une marche future de troupes vers le *Dauphiné*, à cause qu'il a été jugé convenable de faire changer de quartiers à plusieurs Régimens qui étoient dans l'intérieur du Royaume. C'est-là du moins la raison qu'on donne de cette marche. Le tems le fera mieux connoître.

III. Par les arrangemens pris pour le rétablissement de la Marine de ce Royaume, il paroît comme hors de doute, que l'on aura l'année prochaine une force maritime de 60 Vaisseaux de guerre & de 30 Frégates. Il y a déjà un Corps de troupes légères de Marine créé par le Roi, & dont le commandement a été donné à Mr. de la Morliere, Maréchal de Camp. Ce corps est divisé en plusieurs Compagnies, dont les unes serviront dans les Ports & sur les côtes, & dont les autres seront envoyées dans les Colonies de l'*Amérique*, & sur tout au *Mississipi*. Quant à l'envoi de celles-ci, on prétend que c'est afin d'y contenir les Sauvages de ces quartiers-là, qui ont fait des mouvemens dont on veut prévenir